

DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 1

**OBJET :**  
Modification du tableau des  
effectifs

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 novembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 24 novembre 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGERADUTA, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : 08 DEC. 2023

Publiée le : 08 DEC. 2023

**Absents excusés :**

M. CUSMANO ..... Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme GROSJEAN ..... Procuration à M. BRIANCHON  
Mme DARROUX ..... Procuration à M. le Maire  
Mme PHILIPPON

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le 08 DEC. 2023

**Absents**

M. RAUMEL

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORET

**Secrétaire de séance :**

Mme SOUMAT



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

## DELIBERATION N°1

### OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2023,

Vu les vacances d'emploi publiée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne sur les postes suscités,

Vu l'avis favorable de la commission d'administration générale en date du 17 novembre 2023,

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme DAUBELCOUR,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

#### **CRÉE :**

<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>. 1 poste sur le cadre d'emplois des éducateurs jeunes enfant à temps complet</li><li>. 2 postes sur le grade d'auxiliaire de puériculture classe supérieure à temps complet</li></ul>

#### **CRÉE :**

<b>FILIERE CULTURELLE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>. 1 poste sur le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps complet</li><li>. 1 poste sur le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet à 16 h/semaine</li><li>. 1 poste sur le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet à 6 h/semaine</li><li>. 1 poste sur le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique à temps non complet à 5 h45/semaine</li><li>. 1 poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet</li><li>. 1 postes sur le grade de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet</li><li>. 1 poste sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet</li></ul>

**CRÉE :**

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

- . 2 postes sur le grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- . 2 postes sur le grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**CRÉE :**

**FILIERE TECHNIQUE**

- . 3 postes sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- . 4 postes sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- . 4 postes sur le grade d'agent de maîtrise principal à temps complet

**CRÉE :**

**FILIERE ANIMATION**

- . 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- . 1 poste sur le grade d'animateur territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

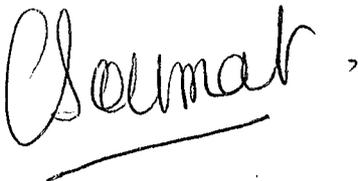
Les rémunérations seront déterminées par référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois et grades correspondants. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

Les emplois créés, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, pourront être occupés par un agent contractuel, titulaire d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois, recruté à durée déterminée au vu de l'application des articles L332.14, L332-8 2°, L332-9 et L332-10 du code précité.

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Caroline SOUMAT**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency



